



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame
MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET,
Administrateurs

Excusés

Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Mr BOILLE
Madame ROCHER, qui avait donné pouvoir à Mr THOMAS

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT
Monsieur LUQUET Xavier, Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

PRESENTATION CONTRAT DE VILLE

(C/5)

Le Directeur Général et la Secrétaire Générale indiquent au Conseil d'Administration que le Contrat de Ville de la Métropole tourangelle pour les années 2024 à 2030 a été signé le 11 juillet dernier. Ce contrat d'engagement partenarial se déploie sur 13 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) situés sur les communes de Tours, Saint Pierre des Corps, Joué-lès-Tours et La Riche.

TOURS HABITAT est concerné par 8 QPV, ceux de Tours, dont un nouveau, le quartier des Tourettes. Les 7 autres QPV peuvent présenter pour certains quelques modifications de périmètre. On peut noter sur le QPV Maryse Bastié la sortie de la résidence Petit Beaumont et l'entrée de la résidence Tonnelé (HLM et PSR), sur le QPV Bords de Loire la sortie des résidences Cité Roze, Bords de Loire, Chaumier PSR, Foyer Chantemoulin et Les Affluents.

A l'aide d'un power-point joint au compte-rendu, la Secrétaire Générale présente les enjeux locaux (4) et transversaux (2), les orientations stratégiques (19) et les objectifs opérationnels (58) sur lesquels se sont entendus les signataires. Chacun des objectifs sera traduit dans une fiche projet afin de définir les actions attendues et de les évaluer.

La gouvernance du contrat de ville a été revue ; les bailleurs sociaux ne font plus partie des instances stratégiques mais seulement des instances opérationnelles et de l'assemblée plénière avec les habitants.

La participation des habitants constitue une volonté commune des signataires pour nourrir les actions, leur expertise d'usage, notamment s'agissant de l'amélioration du cadre de vie.

Au-delà des moyens de droit commun déployés au quotidien sur l'ensemble des quartiers dont les QPV, les bailleurs sociaux sont particulièrement attendus dans les QPV sur les actions qu'ils déploient au travers de l'abattement de 30 % dont ils bénéficient sur la TFPB.

Une nouvelle convention d'abattement TFPB doit être signée entre l'Etat, la Métropole, les Villes concernées et les bailleurs sociaux, et annexée au contrat de ville, afin que les bailleurs puissent bénéficier de cet abattement. Une convention socle devrait être signée avant la fin de l'année 2024, qui pourra être suivie d'engagements partenariaux plus précis par commune et/ou par année d'exécution du contrat de ville.

...



Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18/09/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**